Grands Arrêts Petites Fiches

Par **Bragon**, le **27/09/2019** à **18:07**

Bonjour à tous,

D'autres ont déjà abordé l'existence de ce fichier, simple d'accès, qui apporte une grande aide à tous, le sus-nommé Grands Arrêts Petites Fiches. Après avoir travaillé sur quelques arrêts et regardé ce même document si de prime abord j'y avais trouvé une simplicité des plus agréables force est de constater que, justement, l'approche y est, à bien des égards, trop simple. Pire même elle peut induire en erreur et faire passer à côté d'éléments importants.

Quel est votre sentiment après utilisation, au delà de la première impression ?

Par **LouisDD**, le **27/09/2019** à **19:13**

Bonsoir

Le mieux ça serait de nous donner un exemple.

L'utilisation de ces fiches est à double tranchant : pratique parce qu'on a pas tous le temps de lire 150 arrêts qui font plusieurs pages, et qu'ainsi on a l'essentiel, surtout le principe qu'on va pouvoir réutiliser etc... (parce que les faits à moins d'être face exactement à la même situation de faits méfiance... le juge est subtil)
D'un autre côté on perd deux choses : la capacité d'analyse propre aux arrêts du CE qui sont souvent tout en finesse juridique... et très lié : on s'approprie moins bien quelque chose qu'on n'a pas étudié par soi même...

Derniers petit inconvénient : on ne jure que par eux, mais une connaissance approfondie d'autres jurisprudences qui nuancent ou précisent le principe est parfois bien plus utile lorsqu'il s'agit d'extrapoler un principe à une situation différente des faits de « l'arrêt de principe »...

En clair :
Pour réviser c'est bien, quand on connaît les arrêts en question et l'articulation des mécanismes juridiques associés

Pour faire du bachotage c'est plutôt déconseillé

Quand on est praticien c’est insuffisant

Par **Bragon**, le **27/09/2019** à **20:12**

Bonsoir Louisdd,

Réponse complète et parfaite !

Des exemples sont nombreux, vous répondez en tous points à ma question, et votre réponse sera utile aux autres étudiants de ma promo.

Merci à vous,

Par **LouisDD**, le **27/09/2019** à **22:40**

Heureux d’avoir pu vous aider !

Sachez d’ailleurs que ces fiches ont été mise à jour par un contributeur du forum (si jamais vous n’aviez pas déjà trouvé le lien) :

https://www.juristudiant.com/forum/de-la-mise-a-jour-du-gaja-fiche-t29163.html

(Faut chercher un peu pour le lien de dl)

Par **Bragon**, le **27/09/2019** à **23:33**

C'est parfait ! En effet la mise à jour complète utilement le premier fichier. Merci et bonne soirée.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés